

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Lyon, le 11 MARS 2016

N° 551602 /DEF/EMA/EMZD LYON/Div-MTS/BSI/STAT

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DEFENSE DE
LYON

Division métiers

Bureau stationnement
infrastructure

Rédacteur : Mme SEGORBE

Le général de corps d'armée Pierre CHAVANCY
gouverneur militaire de Lyon
officier général de zone de défense et de sécurité sud-est
commandant la zone Terre Sud-Est

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Isère
Service aménagement sud-est / Mission inter-services de planification
17 bd Joseph Vallier – BP 45
38040 GRENOBLE cedex 9

OBJET : BIEVRE ISERE COMMUNAUTE (38). Association des services de l'Etat à
l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. PLUI de la
communauté de communes de Bièvre Isère Communauté.

RÉFÉRENCE(S) : Votre courrier du 07 mars 2016.

ANNEXES : I - Implantation des emprises de la gendarmerie.
II - Servitude d'utilité publique au profit de la Défense.
III - Implantation des emprises militaires.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les intérêts des armées sont concernés par l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de Bièvre Isère Communauté.

Je demande donc, en tant que représentant unique de l'Etat-Défense en matière d'urbanisme sur le territoire de la zone terre sud-est, à être associé, en qualité de service public, à la procédure de l'élaboration de ce PLUI et à recevoir en communication les dossiers techniques.

Conformément aux dispositions des articles L132-2 et R132-1 du code de l'urbanisme, je vous transmets, en annexes, les renseignements relatifs aux emprises de la gendarmerie, aux emprises militaires et aux servitudes d'utilité publique de la Défense existantes sur ces communes. Actuellement, il n'existe à ma connaissance aucun projet d'intérêt général.

Par délégation,
Le colonel Pascal MARTIN
chef d'état-major de zone Défense de Lyon
par ordre,
le lieutenant-colonel Denis THIEBAUT
chef du bureau stationnement infrastructure

COPIE(S) :

- ESID LYON
- USID GRENOBLE
- GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE GRENOBLE

Quartier général Frère BP 41 - 69998 LYON Cedex 07 – Tél. : 04.37.27.29 27 - Fax : 04.37.27.20 91
sylvie.segorbe@intradef.gouv.fr

IMPLANTATION DES EMPRISES DE LA GENDARMERIE

COMMUNE	ADRESSE	ATTRIBUTAIRE	PROPRIETAIRE	OBSERVATIONS
LA COTE SAINT ANDRE	145 chemin du Pré de la Chère	Gendarmerie	COMMUNE	(1)
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	60 route de Chartreuse	Gendarmerie	COMMUNE	(1)
SAINT JEAN DE BOURNAY	77 route de Villeneuve de Marc	Gendarmerie	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT JEANNAISE	(1)

(1) ELEMENT A FAIRE FIGURER :

⇒ A classer :

- « service public existant gendarmerie »
- en zone « u » constructible autorisant les immeubles collectifs en bénéficiant :
 - de la possibilité d'édifier des clôtures d'une hauteur supérieure ou au moins égale à 1,60 m
 - des contraintes minimales concernant en particulier :
 - le CES
 - la hauteur des immeubles
 - le stationnement des véhicules.

⇒ Aucune réservation sur l'emprise ne doit être effectuée pour création ou élargissement de voirie.

IMPLANTATION DES EMPRISES MILITAIRES

COMMUNES	DESIGNATION – LOCALISATION	ATTRIBUTAIRE	GESTIONNAIRE	OBSERVATIONS
PENOL	Terrain des Burettes N° G2D 380 544 005 X	Armée de terre	USID GRENOBLE	
LENTIOL SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE THODURE VIRIVILLE	Terrain de manœuvre de Chambaran N° G2D 380 561 001 P	Armée de terre	USID GRENOBLE	

SERVICE GESTIONNAIRE :

Unité du Service Infrastructure de la Défense de Grenoble
BP 1216
38023 GRENOBLE CEDEX

